

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **OSIRYL***

de la société FRAYSSINET SAS

enregistrée sous le n°2018-2773

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom BE'OSYR.

Informations générales	
Noms du produit	OSIRYL BE'OSYR
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	FRAYSSINET SAS 81240 Rouairoux FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Stimulateur de croissance racinaire à base de lignosulfonate et additif agronomique pour un mélange avec : ○ un support de culture, selon la norme NF U 44-551/A4 ○ un amendement organique conforme à la norme NF U 44-051, un engrais solide ou liquide, ou une solution nutritive, selon la norme NF U 44-204.
Etat physique	Solution (liquide visqueux)
Numéro d'intrant	881-2014.01
Numéro d'AMM	1030003

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

15 OCT. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)